MAIRIE DE LA DOMINELAIS
35390 ILLE ET VILAINE

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213500986-20260330-2026016-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026-016

Nombre de Conseillers :
en exercice 15
présents 13
votants 13 + 2 pouvoirs
pour 15

L'an deux mil vingt-six, le lundi 30 mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LA DOMINELAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERTON Jean-Éric, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026

PRESENTS : Mr BERTON – Mme MORICEAU - Mr HAUTBOIS – Mme LEMOINE - Mme CHOQUET – Mr BELLEIL - Mr CHIFFOLEAU – Mme GAGEOT – Mr MONVOISIN – Mme MEROT – Mme BOSSARD – Mr PEU – Mme GUINARD

ABSENTS : Mr HAMON a donné procuration à Mr BERTON

Mr JAHENY a donné procuration à Mme LEMOINE

Mme MORICEAU a été élue secrétaire

Objet : Délégation de signatures

Monsieur le Maire propose de déléguer sa signature à la secrétaire générale pour toutes les déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance, de changement de nom, des PACS, de la transcription et de la mention en marge de tous actes, ou jugements sur les registres de l'Etat Civil, de dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus, en son absence.

Il propose que la secrétaire générale soit aussi chargée de la réception du courrier recommandé, de la délivrance de copies certifiées conformes à l'original, de la légalisation de signatures et de l'accusé de réception des documents déposés en Mairie en son absence.

Monsieur le Maire propose de déléguer sa signature à l'agent chargé de l'accueil et de l'état-civil pour réceptionner le courrier recommandé, pour délivrer les copies certifiées conformes à l'original, pour attester de la légalisation de signatures et pour accuser réception des documents déposés en Mairie, en son absence et en celle de la secrétaire générale.

Monsieur le Maire propose de déléguer sa signature à l'agent chargé de l'urbanisme pour réceptionner le courrier recommandé, pour délivrer les copies certifiées conformes à l'original en état-civil et pour accuser réception des documents déposés en Mairie, en son absence, en celle de la secrétaire générale et en celle de l'agent chargé de l'accueil et de l'état-civil.

Monsieur le Maire propose de déléguer sa signature au responsable des services techniques pour signer les bons de commandes et devis relevant de ce secteur d'activités et dans la limite de 1 000 € H.T.

Le Conseil Municipal approuve ces délégations et autorise le Maire à signer les arrêtés correspondants.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que devant.

Le Maire,

Jean-Éric BERTON

MAIRIE de LA DOMINELAIS 35 (Ille-et-Vilaine)